

Date de dépôt : 12 juin 2017

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2016

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le projet de loi en question lors de sa séance du 31 mai 2017 sous la présidence de M. Roger Deneys. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M^{me} Virginie Moro.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12110 :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR, 3 MCG, 1 Ve)
Non:	–
Abst. :	–

L'entrée en matière sur le PL 12110 est acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président constate qu'il n'y pas d'oppositions pour le titre et le préambule, qui sont donc adoptés.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'article 1 unique du PL, qui est adopté.

Discussion

Un député UDC remarque qu'il faut se poser des questions sur l'aide apportée pour l'assurance-maladie et celle pour l'aide sociale puisqu'elles arrivent à hauteur de 650 millions. Son groupe s'abstiendra pour le vote.

Une députée S informe qu'en début de législature, les sommes destinées à l'aide sociale étaient trop largement estimées au budget. Le département a donc resserré les budgets au plus juste des besoins estimés. Lorsqu'il y a des augmentations de personnes à l'aide sociale en cours d'année, il est donc normal que des crédits extraordinaires soient demandés pour suivre les progressions nécessaires des prestations d'aide.

Un député UDC estime qu'il n'est pas possible d'avoir + 29 millions de francs, sans comprendre pourquoi il y a un appauvrissement de plus en plus grand qui émerge de la population. Sans faire de discours sur l'influence directe entre l'afflux de la migration et les coûts de l'Hospice général (HG), il souligne avoir traité le rapport de gestion HG à la commission des affaires sociales et il mentionne que notamment les éléments en lien avec l'hébergement et le coût de 80 F/jour le gênent. Jusqu'à aujourd'hui, l'HG n'a pas mis en œuvre des mesures pour tenter d'héberger pour moins cher. Les coûts des migrants ont augmenté de 200 F/mois et par personne, ce qui explique aussi la dérive financière. Le nombre de personnes hébergées à l'hôtel explose et le différentiel représente 3 millions supplémentaires en cinq ans. L'HG est à court de réserve et de budget. Il relève un problème partiel de gestion et il s'abstiendra sur ce PL.

Un député MCG remarque que, dans la gestion de l'HG, quelques éléments le dérangent. Tout d'abord le fait que le conseil d'administration est restreint et contient donc un nombre limité d'administrateurs. Même si cela peut aller vite en matière de décisions, cela est problématique, car la décision est limitée à un certain nombre de personnes. Il y a une pression sur le personnel qui est là et qui est lourde d'après ce que disent les travailleurs sociaux de l'HG, bien que le travail soit fait et que les allocations soient données, puisque cela est une obligation légale. Il y a un rendement immobilier, mais la gestion actuelle entre le domaine de l'asile et le domaine de l'aide sociale est problématique à moyen et à long terme. Il s'abstiendra dans le vote final.

Un député PDC a participé aux auditions de l'HG lors du budget et des comptes. Il a trouvé en la présence de M. Girod un directeur exemplaire tant au niveau de sa transparence des coûts qu'au niveau de son compte rendu général. Il faut se satisfaire de cela. Le rendement immobilier est passé de 10 à 30 millions de francs, ce qui est un effort considérable réalisé. Il relève la paupérisation de la population, notamment de la classe moyenne, et le

problème de responsabilité sociale qui ne se fait plus. Les coûts sociaux engendrés notamment par le nombre de gens qui divorcent et n'assument plus leurs coûts sont flagrants, mais cela est un problème de société. Les statistiques du chômage montrent que les personnes qui sortent de l'OCE mais n'ont pas de travail vont à l'HG, cela est aussi un problème de société. La paupérisation de la société se met aussi en place suite à la libre circulation des personnes. Il pense que l'Hospice général a bien géré la situation. Les coûts en construisant un hôtel seront nettement supérieurs aux coûts payés aujourd'hui.

Une députée S observe, par rapport au chômage, que la révision du droit fédéral (il y a 2 ans) se répercute maintenant au niveau de l'aide sociale. Un certain nombre de personnes n'arrivent pas à capitaliser une année pleine de travail pour bénéficier du chômage ; celles-ci vont donc directement à l'HG. Des réflexions sont en cours sur l'hébergement, non pas sur un hôtel de l'HG, mais sur des logements relais permettant de ne pas avoir une concentration de personnes précarisées au même endroit mais d'avoir des dispatchings dans le parc immobilier. Le rapport de gestion à l'aide sociale démontre une problématique sur les charges de fonctionnement. Elle votera ces comptes.

Le président informe qu'il a effectivement eu connaissance de cas récents de personnes n'ayant pas eu une année d'activité de travail permettant de toucher le chômage, y compris au sein de l'Etat.

Un député UDC considère que dépenser 2400 F par mois pour loger quelqu'un à l'hôtel est un scandale, sachant qu'il y a des chambres d'étudiants bien moins chères. Nous acceptons de financer ce type de logement alors qu'autre chose pourrait être fait avec cet argent. Il ne sait pas comment l'aide sociale va être financée, sachant que le supplément nécessaire uniquement aux prestations pour l'année prochaine est estimé à plus de 84 millions. Il ne voit pas où l'argent sera trouvé.

Un député S observe qu'il y a beaucoup de demandes de la part de l'HG aux fondations pour l'hébergement, mais il n'y a pas d'appartements disponibles.

Le président met aux voix le PL 12110 dans son ensemble :

Oui : 9 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)

Non : -

Abst. : 6 (1 EAG, 2 UDC, 3 MCG)

Le PL 12110 dans son ensemble est accepté.

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

Projet de loi (12110-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2016;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général, du 6 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.